

1999/2000

GRA/BICE - SENEGAL

RAPPORT
ANNUEL D'EVALUATION DES
ACTIVITES
DU PROGRAMME
E.M.D

« Enfant vivant avec sa mère en détention »

*Réalisé par Maître François M. DIASSI
Coordonnateur National du BICE SENEGAL*

EXPOSE DE PRESENTATION DU PROGRAMME

I/INTRODUCTION AU PROGRAMME EMD ET HISTORIQUE DE L'ACTION

Appliqué effectivement au Sénégal depuis Septembre 1996, le programme du BICE « Enfants privés de liberté », aura la particularité de s'intéresser au sort des enfants touchés d'une quelconque façon par l'univers carcéral.

C'est ainsi que la cible normale du programme a été tout naturellement et d'abord les enfants en conflit avec la loi. Et toute l'action aura été menée pour permettre que d'une part, ils ne franchissent les portes de la prison ; à défaut que ce séjour soit le plus bref possible et dans un cadre qui respecte leur dignité et leur âge ; qu'au mieux sorti de la prison ils soient pris en charge de manière telle que plus jamais ils n'y retournent ; tout ceci dans le strict respect de la loi.

Le GRA/BICE – SENEGAL avec toute son équipe, a travaillé sans relâche dans plusieurs villes du pays pour assurer et réaliser ces objectifs ; cela est vérifiable dans les faits à Dakar, Kaolack, Louga, Saint-louis, Diourbel, Kolda, Tambacounda, Thiès.

Des résultats tangibles sont là pour attester de la visibilité de cette action ; le rapport Bilan portant évaluation des activités du programme produit en 2000 est le meilleur lieu pour inventorier toutes ces réalisations bénéfiques du BICE pour l'Enfance en situation difficile de ce pays ; notamment celle en milieu carcéral.

Mais c'est au cours des visites de prospection pour l'identification des besoins des enfants cibles du programme, dans les prisons du pays, que l'attention du GRA/BICE – SENEGAL aura été attirée par la situation de nourrissons, jeunes enfants présents dans cet univers carcéral, dans les « quartiers femmes » de nos prisons.

Ce fût un choc, une surprise et un appel pressant à agir. Il nous a fallu en faire rapport et le rapport eut l'écho favorable.

En effet l'urgence à agir poussa le Bureau International Catholique de l'Enfance à exiger une action pressante auprès de cette catégorie d'enfants.

Il fut donc mis en place le programme appelé EMD, « Enfant vivant avec sa mère en détention », pour soutenir et assister cette catégorie d'enfants.

En effet on trouve en prison des femmes en détention préventive ou condamnées, mais qui étant mère de nourrissons et ne pouvant les laisser au dehors (les bébés allaitent) se retrouvent en prison avec ces bébés. Certains de ces bébés y sont même nés, parce que leur mère y est entrée en état de grossesse.

Evidemment ces jeunes enfants ne sont pas en détention, mais en subissent malgré eux les contraintes, l'enfermement, la restriction de l'environnement avec tous ses effets négatifs en leur psychisme et leur développement ultérieur.

Voilà donc des enfants qui se trouvent à l'orée de la vie obligés de partir avec un handicap certain.

Là le BICE ne pouvait observer une telle situation sans agir. Il a donc décidé d'accompagner ces enfants mais aussi leurs mères.

Comment fallait-il agir ?

Pour mettre en œuvre son action le BICE, a voulu accompagner la mère et l'enfant.

Cet accompagnement en tant que tel met en route tout une série d'actions pour un suivi médico-sanitaire, un appui alimentaire, psycho-affectif, éducatif et social.

Il s'agit au bout du compte d'asseoir tout un projet éducatif et de vie pour la mère et l'enfant, afin de permettre qu'au delà du temps vécu en prison, la détermination naisse de devoir bâtir au dehors les conditions d'une véritable réinsertion sociale et communautaire fondée sur une image plus positive de la vie.

Ce programme depuis janvier 1998 à donc mis en branle tout une logistique d'action auprès de cette cible, à l'effet de lui apporter tout le soutien nécessaire, pour enlever autant que faire se peut l'image traumatisante de l'univers carcéral, que malheureusement certains de ces enfants auront connu dès l'orée de la vie.

La Direction de l'Administration Pénitentiaire fût donc interpellée à rechercher avec le BICE tous les cas de présence de telle catégorie d'enfants dans ses structures, et ainsi autour de chaque cas des équipes d'intervention ont été organisées et mis en route, ce en collaboration parfaite avec l'Administration pénitentiaire..

Ainsi depuis janvier 1998, dans tout le Sénégal, les équipes du GRA/BICE sont à l'œuvre dans le programme EMD avec des résultats très encourageants que nous avons pu évaluer tous les 6 mois d'abord sur la base d'un questionnaire envoyé aux différents intervenants, ensuite à la fin de chaque année d'application du programme.

Cette évaluation est faite pour identifier les bienfaits de l'action, mais aussi ses faiblesses et les lieux nécessaires de son amélioration.

Aujourd'hui encore ce 3eme rapport annuel d'évaluation vise à satisfaire au même souci ; mais en plus il doit répertorier toutes les actions menées, pour les porter à la connaissance du public, non dans le souci de rechercher des approbations, mais seulement d'informer et appeler d'autres personnes et organismes à se mettre en route pour l'appui des personnes cibles du programme dont s'agit.

Pour faire face à cet objectif, le dit rapport a identifié les points d'analyse suivants :

-les constats de départ ;

-les actions d'accompagnement ; les enseignements tirés et les propositions d'amélioration de l'action pour l'avenir ;

- les statistiques.

II/CONSTATS DE DEPART

Telle que cela aura été noté dans l'introduction, le programme EMD a été mis en route depuis Janvier 1998, avec un début très concret d'application en Février 1998.

Dès le lancement l'action a été nationale, ainsi les différentes maisons d'arrêt et de correction du pays, se sont trouvées concernées, et ont bénéficiés de son application.

Au départ les constats suivants ont motivé l'action :

Les enfants vivant avec leur mère en détention, constitue une cible délicate et difficile à gérer pour l'Administration Pénitentiaire.

En effet aucune prise en charge matérielle ou fonctionnelle n'est prévue à leur égard, puisqu'ils ne sont pas incarcérés, ils suivent seulement leur mère dans sa condition de détenue faute de trouver une autre solution, une autre alternative.

Leur présence est donc admise par la loi et tolérée à défaut de ne pouvoir faire autrement.

Toutefois cette présence crée beaucoup de problèmes.

D'une part parce que structurellement, rien est prévu pour ces enfants, et malheureusement ils sont très jeunes, âgés de 1 mois à 3 ans ; certains sont même nés en prison.

Ils sont donc obligés de subir comme leur mère détenue, toutes les conditions et contraintes de la vie carcérale, sans que rien ne puisse leur faire sentir une vie différente et plus adaptée à leur état.

L'environnement déjà est un vrai problème et un réel handicap.

De plus l'alimentation ne peut satisfaire leurs besoins, d'autant que le budget de l'institution ne les aura pas prévu en cela.

D'où très rapidement, le constat d'une carence nutritionnelle grave, qui aura été le fait notable pour la plupart de ces enfants, au début de l'action du programme en 1998.

Carence contre laquelle nous nous sommes battus, au point d'en faire aujourd'hui qu'un mauvais souvenir.

Aussi sur le plan sanitaire, même s'ils bénéficient de la veille médicale des agents médicaux, de la structure où ils se trouvent, ils subissent le manque de médicaments pour les soins des maladies constatées.

Et pour les plus jeunes, la couverture vaccinale faisait défaut.

De même, les femmes enceintes n'avait même pas de carnet de santé pour les visites prénatales.

Sur tout cela une action régulière d'amélioration de cette situation a été commencée depuis 1998 et se poursuit, avec la fourniture de médicaments, le paiement de frais médicaux pour les femmes enceintes (échographie ou autres).

La pauvreté du milieu d'origine de ces enfants se lit sur leur état ,ils manquent d'habits et de toutes les commodités d'une existence correcte et décente.

Pour ces cas il a été fourni régulièrement un trousseau vestimentaire, surtout à la veille des fêtes.

Pour leurs divertissements et leurs loisirs, c'est la carence totale :aucun jouet, ni espace de jeu. Aucun contact avec le milieu extérieur, avec toutes les conséquences négatives sur leur psychisme pour l'avenir.

Depuis Noël 1999 les enfants ont reçus des jouets comme tous les autres enfants.

Ils vivent avec leur mère, la rupture des relations familiales et l'absence de contact avec le père, si Dieu fait qu'il existe.

L'oisiveté est généralement leur compagnon de route.

Nous avons tenté de contrecarrer cet état de fait en entamant des médiations familiales revivifier les relations familiales distendues.

Voilà sommairement brossé, le climat dans lequel baignaient ces enfants, avant l'intervention du BICE, avec le programme EMD et aussi les tendances prises par nos premières actions.

III/RESUME DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMD EN L'ANNEE 2000

Dés le début de l'action du programme, il a fallu s'organiser structurellement au niveau des équipes du GRA/BICE, pour qu'en chaque lieu où un cas nous aura été signalé, nous mettions en place un groupe pour l'accompagnement.

Cette démarche s'est encore poursuivie en l'année 2000.

En quoi aura consisté l'accompagnement :

- nous avons continué et renforcé l'appui nutritionnel à l'enfant et à sa mère, surtout si cette dernière était en état d'allaitement.
- Ainsi chaque semaine comme nous le faisons depuis février 1998, il a été remis aux mères détenues avec enfant : du lait, du sucre, des denrées pour faire de la bouillie (mil, ou pâtes alimentaires hamsa).
- Pour l'hygiène : il a été fourni du savon dans la même régularité;
- Pour lutter contre les moustiques, des moustiquaires.
- Pour aider aux préparations alimentaires : il a été fourni à chaque mère un petit équipement : casseroles, bols, tasses, cuillères ; afin de leur assurer une certaine autonomie.
- Pour la santé, nous avons d'abord restauré la couverture vaccinale pour les enfants, en les amenant nous mêmes à la vaccination et depuis nous avons associé à cela des relais choisis dans le personnel même de l'Administration pénitentiaire.

Nous avons acheté tous les médicaments pédiatriques prescrits par ordonnance des autorités médicales de la prison.

Nous avons même complété ces consultations en convoyant ces enfants concernés au dispensaire.

Des femmes en grossesse ont été prises en charge, assurées par notre veille médicale en la fourniture de médicaments, durant toute la grossesse, en préparation de l'accouchement et après l'accouchement.

- Nous avons fourni aux bébés nés dans le milieu carcéral des layettes (trousseau complet) et périodiquement des habits neufs auront été distribués, aux autres enfants plus âgés.
- Nous avons apporté des jouets et sucreries, chaque fois que possible et particulièrement à Noël, nous avons fait un arbre de Noël pour les enfants : remise de cadeaux, et sucreries.
- Nous avons fait placer un enfant dont le séjour auprès de sa mère n'était plus possible, dans un centre d'accueil, d'où il a été inscrit au jardin d'enfants (scolarité pris en charge). Aujourd'hui après la libération la même assistance scolaire continue, avec les frais de scolarité à notre charge.

- Pour les mères, nous avons cherché à apporter un réconfort , un soutien et un suivi psycho-affectif, par des visites hebdomadaires, écoutes et stabilisation affective.
- Nous avons tenté un rapprochement familial avec le milieu d'origine, dans le souci de préparer la réinsertion sociale à la sortie de la femme.
- Nous avons mis en place avec des partenaires des actions de réinsertion au profit des mères libérées.

ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'APPLICATION DU PROGRAMME , AMELIORATION EN VUE ET PERSPECTIVES A VENIR

Nous nous sommes rendus compte après 36 mois d'application de ce programme, que son utilité au titre de l'appui à la cible est indéniable.

Il a fortement contribué à réduire le stress carcéral tant pour les mères et femmes enceintes que les enfants.

Il a comblé le déficit en moyens matériels pour faire face à certains besoins impérieux d'alimentation, de santé, d'habillement, de loisirs.

Il y a donc moins d'inquiétude qu'avant pour les mères, qui savent qu'elles ont un interlocuteur attentif à la solution de leurs problèmes les urgents.

Le personnel de l'administration pénitentiaire a vu aussi ses contraintes diminuer, de même que la pression qui s'exerçait sur lui, du fait de l'impossibilité à satisfaire les besoins spécifiques de cette cible.

Les régisseurs et leur personnel savent pouvoir compter sur la présence du BICE à leurs côtés et sur son appui constant.

Au total l'action a permis de mettre fin à la pression de la contrainte des besoins urgents et de première nécessité. Il n'y a plus de difficultés à ce niveau.

Toutefois l'action est encore à améliorer, pour mieux individualiser l'appui aux bénéficiaires, mieux développer le rapprochement familial ; mieux occuper les enfants et appuyer les mères dans des formations là où cela ne se fait pas encore.

Il nous faudra faire intervenir des compétences dans ces domaines là.

Mais si l'action a profité aux personnes cibles incarcérées dans les prisons régionales, elle ne s'est pas encore étendu aux prisons départementales, seule celle de Kébémér a eu à en bénéficier.

Or ces prisons départementales comptent également des personnes éligibles à cette action.

Il nous faut donc progressivement identifier la cible à ce niveau et lancer aussi pour toutes ces personnes concernées les actions d'accompagnement nécessaires.

Voilà donc le tableau de l'action réalisée sur EMD en cette année 2000 et les perspectives à venir.

Fait à Dakar ce 18 février 2001

Par Maître François M. DIASSI

Coordonnateur National du GRA BICE SENEGAL.

FICHES STATISTIQUES

TABLEAU PANORAMIQUE DES LIEUX D'INTERVENTION ET DES ACTIONS

| SITUATION ET ACTIONS REALISEES | LOCALISATION |
|---|--|
| <p>APPUI MEDICAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restauration de la couverture vaccinale • Lutte contre la malnutrition au plan médical • Fournitures de médicaments • Fourniture de carnets de santé • Paiement des frais médicaux | <p>Toutes les localités d'intervention ont été concernées sauf Fatick et Ziguinchor, du fait de l'absence d'une équipe d'intervention sur place.</p> <p>En ont bénéficiés : MAF Liberté 6 à Dakar, Rufisque, Kaolack, Diourbel, Louga, Saint-louis, Thiès, Tambacounda, Kolda.</p> |
| <p>APPUI ALIMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la malnutrition au plan alimentaire, par la fourniture d'aliments sur dotation mensuelle régulière pendant toute l'année. • Fourniture d'ustensiles pour la préparation : petite vaisselle, fourneau, gaz de cuisine. | <p>Toutes les localités en ont bénéficié sauf Fatick: Liberté 6 à Dakar, Rufisque, Kaolack, Diourbel, Louga, Saint-louis, Thiès, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor.</p> |
| <p>ENVIRONNEMENT DE VIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'hygiène par la fourniture régulière de savons dans la dotation mensuelle. • Lutte contre les moustiques par la fournitures de moustiquaires | <p>Toutes les localités citées dans la grille précédente ont bénéficié de la fourniture de savon.</p> <p>La distribution de moustiquaires n'a concerné que Liberté 6 à Dakar et Rufisque.</p> |
| <p>HABILLEMENT ET LOISIRS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Face aux manque d'habits, achat de trousseau pour les nouveaux nés, et d'habits pour les enfants plus âgés. • Dotation en jouets | <p>Toutes les localités sont concernés sauf Fatick et Ziguinchor.</p> |
| <p>APPUI PSYCHO SOCIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médiation familiale • Visites hebdomadaires • Séances d'écoute • Régularisation de l'état civil | <p>Actions réalisées à Dakar à Liberté 6, à Rufisque et à Saint- louis.</p> |
| <p>ASSISTANCE SCOLAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription des enfants à l'école maternelle ou primaire, | <p>Actions réalisées à Dakar à Liberté 6 et à Saint louis.</p> |

- Prise en charge des frais de scolarité

**TABLEAU STATISTIQUE DU NOMBRE DE PERSONNES BENEFICIAIRES
DU PROGRAMME EMD EN 2000**

TABLEAU 1 : LES MERES ET FEMMES ENCEINTES BENEFICIAIRES

| LOCALITES | NOMBRE ENTRES | EN | NOMBRE SORTIES | EN | NOMBRE RESTANT |
|-------------|------------------|----|-------------------|----|-------------------|
| DAKAR | 15 | | 10 | | 5 |
| RUFISQUE | 11 | | 4 | | 7 |
| KAOLACK | 6 | | 1 | | 5 |
| DIOURBEL | 3 | | 0 | | 3 |
| THIES | 2 | | 2 | | 0 |
| TAMBACOUNDA | 2 | | 2 | | 0 |
| LOUGA | 1 | | 0 | | 1 |
| KEBEMER | 1 | | 0 | | 1 |
| SAINT LOUIS | 1 | | 1 | | 0 |
| ZIGUINCHOR | 2 | | 1 | | 1 |
| TOTAL | 44 | | 21 | | 23 |

TABLEAU 2 : LES ENFANTS BENEFICIAIRES

| LOCALITES | NOMBRE D'ENFANTS |
|-----------------|------------------|
| DAKAR LIBERTE 6 | 9 |
| RUFISQUE | 9 |
| TAMBA | 1 |
| THIES | 3 |
| KAOLACK | 2 |
| LOUGA | 2 |
| KEBEMER | 1 |
| ZIGUINCHOR | 1 |
| SAINT LOUIS | 1 |
| DIOURBEL | 3 |
| TOTAL | 32 |

Au total sur l'année 2000 76 personnes femmes et enfants ont bénéficiés de l'accompagnement.

Nous n'avons noté que 8 cas de récurrence depuis le début de l'action en 1998.

TABLEAU INVENTAIRE DES PRODUITS DISTRIBUES EN 1999 ET 2000

| PRODUITS | QUANTITE EN 1999 | QUANTITE EN 2000 | TOTAL |
|----------|------------------------|------------------------|-------|
| LAIT | 156 sachets de 500g | 206 | 362 |
| SUCRE | 137 paquets | 118 | 255 |
| SAVONS | 349 morceaux de 500g | 298 | 647 |
| HAMSA | 141 sachets de 1 kg ou | 126 | 267 |

| | | | |
|--------------------------|--------------------|--------------------|----------|
| | 500g | | |
| SOUNGOUF | 6 | 9 | 15 |
| HUILE | | 5 litres | 5 litres |
| RIZ | | 5 kg | 5 kg |
| MOUSTIQUAIRE | 5 | 4 | 9 |
| MATELAS | | 1 | 1 |
| NATTE | | 1 | 1 |
| HABITS | Nombre indéterminé | Nombre indéterminé | idem |
| JOUETS | Nombre indéterminé | Nombre indéterminé | idem |
| GAZ DE CUISINE | | 1 | 1 |
| FOURNITURES SCOLAIRES | Nombre indéterminé | Nombre indéterminé | idem |
| MEDICAMENTS | Nombre indéterminé | Nombre indéterminé | idem |
| USTENSILES | Nombre indéterminé | Nombre indéterminé | idem |
| NIEBE | 7 kg | | 7 kg |
| MAIS | | | |
| | | | |
| | | | |

